

# Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy

Monsieur Jean-Pierre AUFFRET

Mairie de Clichy  
80 Bd Jean Jaurès  
92110 Clichy

*Lettre recommandée avec AR*

Clichy, le 29 janvier 2014

**Objet : Démenti et demande de droit de réponse suite à votre intervention du 17 décembre dernier concernant le dossier du chauffage urbain**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,

Lors du conseil municipal qui s'est tenu le 17 décembre, vous êtes intervenu pendant 40 minutes en citant dès le début de votre intervention le Collectif CDCC et son Président.

Vous avez invoqué, à propos de nos écrits aux Conseillers municipaux, une mise au point « *d'un certain nombre d'inexactitudes et de mauvaises informations.* ». Ces affirmations n'engagent que vous. C'est la raison qui nous a conduits à adresser à tous les conseillers, parallèlement à ce courrier, un courriel qui reprend point par point vos différentes affirmations.

Nous considérons, par ailleurs, que votre mise en cause de notre Collectif, dans ses analyses et dans son éthique, est inacceptable en l'état.

Pour mémoire, nous avons relevé quelques-uns des termes de votre intervention :

- Parlant de notre démonstration relative à l'effet concret de la partie R2 du tarif sur les utilisateurs, vous vous posez la question suivante : [cela] « *ne relève-t-il pas de la **polémique** ?* »  
Commentaire : nous avons, quant à nous, toujours demandé que nos analyses soient soumises à la critique constructive de nos destinataires.
- Plus précis, vous affirmez que « *Minorer ce constat, en introduisant un débat de chiffres, relève à mon sens d'une **distorsion malveillante** envers la Ville.* »  
Remarque : De quoi pourrions-nous parler si ce n'est de chiffres – ceux-ci, ne l'oublions pas, se traduisent en factures payées par les utilisateurs-payeurs ?  
C'est l'objet même de notre association.
- Et, en nous limitant à ces exemples, nous terminerons par cette phrase : « *Dans ce cadre, affirmer un traitement inégalitaire des usagers ou bien une légèreté de négociation de la Ville avec le délégataire, relève du **procès d'intention**.* ».



Nous n'acceptons pas – nous non plus – vos « **distorsions** » avérées. Citons, pour preuve, quelques formulations de textes que vous nous attribuez mais qui n'ont jamais figuré dans nos écrits :

- « *En terme d'équité, la SDCC applique le même tarif à tous les usagers.* »  
Remarque : faire ainsi croire que nous affirmons le contraire est mensonger et constitue un détournement inadmissible et tendancieux de nos textes.  
Il est fort affligeant qu'un 1<sup>er</sup> adjoint au Maire en arrive à de tels procédés.
- « *La Ville a été taxée de laisser organiser un chauffage urbain plus cher que chez nos voisins de Levallois.* »  
Là, encore, vous nous attribuez une affirmation infondée. Si effectivement nous avons, en son temps, effectué une comparaison entre le coût du MWh de nos deux villes voisines, il s'agissait de faire ressortir des situations différentes selon les options de tarification choisies par les utilisateurs levalloisiens et clichois.

Nous tenons à vous rappeler que, dans tous nos écrits, nous avons toujours demandé – et non pas seulement accepté – la contradiction. Or, vous n'avez eu de cesse que de nous faire subir des attaques ad hominem ne répondant pas aux problèmes de fond rencontrés par les utilisateurs clichois.

En outre, nous sommes fort étonnés du silence total couvrant l'information sur l'ensemble des interventions des conseillers municipaux lors de ce conseil.

Il est anormal qu'une intervention globale d'une heure (30% de la durée totale de ce conseil) n'ait, pour un sujet si important, donné lieu :

- Qu'à une simple mention dans le Communiqué de presse de la Ville relatant uniquement qu'« *ont également été présentés les rapports annuels des délégations de services publics [dont celui du réseau de chaleur avec la SDCC.* »
- Et à aucune mention dans le Clichy Magazine de Décembre 2013 / Janvier 2014 rapportant sur deux pages les Conseils du 17 et 21 décembre 2013.

Ne se trouve-t-on pas face à une « **distorsion malveillante** » de l'information normalement due à tous les citoyens clichois ?

Vous comprendrez, Monsieur le 1<sup>er</sup> maire-adjoint, à la lecture de présent courrier que nous ne pouvons pas accepter ces attaques contre notre Collectif sans réagir.

C'est pourquoi, souhaitant pouvoir exercer notre droit de réponse, nous vous demandons de nous faire connaître quels sont les moyens que la Ville va mettre à la disposition de notre Collectif pour lui permettre de rectifier cette communication unilatérale.

Nous vous prions de croire, Monsieur le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Collectif,



Le Président,  
Michel Cabasset.